

Élections au Parlement européen

18 juin 1989



Dessiné par Maurice Gouju

Imprimé en offset

Format horizontal 36 x 21,45

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 4 mars 1989
à Strasbourg (Bas-Rhin)

Vente générale le 6 mars 1989

Le 18 juin 1989 auront lieu les troisièmes élections du Parlement européen au suffrage universel. Plus de 320 millions d'Européens sont représentés à cette assemblée.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman lance, sur proposition de Jean Monnet, l'idée de la "Communauté européenne du charbon et de l'acier" (C.E.C.A.), qui se concrétise par la signature du traité de Paris en avril 1951. Six États en font partie : la R.F.A., la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Puis, en 1957, les traités de Rome donnent le jour à la Communauté économique européenne (C.E.E.) et à Euratom. Le Parlement européen est alors véritablement né. Ses membres sont désignés par les parlements nationaux. A partir de 1979, ils seront élus au suffrage universel. En 1984, le Parlement adopte un projet de traité instituant l'Union européenne. Puis, en

1986 est signé l'Acte unique européen qui prévoit, avant le 31 décembre 1992, la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux dans la Communauté. Celle-ci s'est élargie depuis au Royaume-Uni, au Danemark et à l'Irlande en 1973, puis à la Grèce en 1981 et, à l'Espagne et au Portugal en 1986.

Les députés européens, au nombre de 518, ne sont pas regroupés par délégations nationales mais siègent au sein de groupes politiques. L'ensemble des activités du Parlement européen et ses organes sont placés sous la direction d'un président, assisté de 14 vice-présidents. Le Parlement européen, qui siège au Palais de l'Europe à Strasbourg, a d'importants pouvoirs. Il arrête le budget de la Communauté après l'avoir établi conjointement avec le Conseil, participe à l'activité législative de la Communauté et exerce un contrôle général sur les institutions. De

plus, il peut contraindre la Commission à démissionner en déposant une motion de censure. Il est maître de son ordre du jour. Il mène donc une activité intense et donne des impulsions continues à la construction européenne. Il est devenu ainsi la conscience populaire de l'Europe unie.

Par son élection au suffrage universel, le Parlement européen a accru son autorité politique. L'œuvre accomplie en dix ans (1979-1989) est très importante. Sur de nombreux sujets, avec une majorité significative, le Parlement européen a pu faire preuve de cohésion, malgré la diversité des tendances politiques et des sensibilités nationales, pour avancer sur la voie d'une véritable union européenne. C'est que la Communauté européenne n'est pas seulement un espace économique, elle constitue aussi une vraie démocratie.